

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 MARS 2021

Le conseil Municipal

] vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	933 300,00
	Réalisé :	345 258,39
	Reste à réaliser :	450 926,00
Recettes	Prévu :	933 300,00
	Réalisé :	730 012,67
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 464 898,00
	Réalisé :	949 675,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 464 898,00
	Réalisé :	1 585 471,65
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	384 754,28
Fonctionnement :	635 796,31
Résultat global :	1 020 550,59

° Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves d'Agen Sud, par délibération en date du 17 novembre 2020 a décidé à l'unanimité la dissolution du SITE à la date du 30 juin 2021

- Qu'il n'assurera pas les inscriptions des élèves pour la rentrée 2021-2022
- Que chaque commune adhérente doit se prononcer sur la dissolution

le Conseil Municipal a donné un avis favorable

° Les conseils d'école ont émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation du temps scolaire à 4 jours

- Elémentaire 46 avis favorables des familles et donc le conseil d'école favorable
- Maternelle 34 avis favorables des familles et donc le conseil d'école favorable

Le Conseil Municipal donne aussi un avis favorable

° Le conseil Municipal décide d'octroyer le forfait mobilité durable

° Le Conseil Municipal vote (à la majorité) la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 127.000 € destiné à financer l'achat de l'immeuble cadastré ZD 95 ET DZ 96 SITU2 AU 2407 Avenue des Landes à Sérignac sur Garonne.

° Un débat a lieu sur le projet de l'Agglo de la construction de la nouvelle station de pompage. Il en ressort que certains élus souhaitent une réunion avec l'Agglo et la SAUR pour avoir une présentation du projet.

Prochain Conseil Municipal en avril.